Envoyé en préfecture le 18/01/2024 Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le

ID: 035-213500192-20240110-05_01_2024-DE

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 05/01/2024

Date d'affichage 17/01/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19

L'an deux mil dix vingt quatre

Le 10 janvier à 19 Heures 30 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)

ETAIENT PRESENTS:

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier JOUAUX Laëtitia DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : ALEXANDRE Pierre

ABSENTS: Néant

POUVOIR: ALEXANDRE Pierre donne pouvoir à Pascal HERVÉ

N° 05-01-2024 – Autorisation de signature – Avenant n°2 lot Curage Cour des Savoir Faire

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du chantier de la Cour des Savoir Faire des certaines prestations prévues initialement n'ont pas été réalisées, des solutions alternatives ayant été trouvées, aussi le montant facturé doit être révisé.

Un avenant financier est donc proposé à la municipalité, portant sur une moins-value du marché de 2 050€ HT.

Après s'être fait présenter l'avenant, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide l'avenant n°2 au lot curage pour le chantier de la Cour des Savoir Faire pour un montant de marché de - 2 050€HT

Autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance Marie-Claude DURAND

mand

Le Maire Pascal HERVÉ